

DÉLIBÉRATION n° **2024-053** de la séance du **14/11/2024**

OBJET : Bilan financier de l'examen professionnel de professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale, spécialité musique - discipline harpe - 2024 et détermination du coût lauréat

L'an deux mille vingt quatre, le jeudi quatorze novembre à dix heures, le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique s'est réuni au siège de la Communauté de Communes Erdre et Gesvres à Grandchamp-des-Fontaines, sous la présidence de M. Philip SQUELARD, Président.

Nombre de membres en exercice de l'Assemblée : 34. Le quorum est de 17.
Nombre de présents : 19 Nombre de voix : 28

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM. Philip SQUELARD, Pascal PRAS, Laurent TURQUOIS, Jean-Michel BUF, Karine PAVIZA, Nicolas CRIAUD, Yvon LERAT, Jean-Pierre AUDELIN, Anthony BERTHELOT, Xavier BONNET, Anne-Marie CORDIER, Philippe JOUNY, Bernard LEBEAU, Frédéric MILLET, Jean-Louis MOGAN, Jean-Pierre POSSOZ, Jacques PRAUD, Emmanuel TERRIEN, Alain VEY.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

- › M. Emmanuel RIVERY avait donné pouvoir à M. Jean-Michel BUF,
- › M. Marie-Irène BRIAND-BOUIN avait donné pouvoir à M. Jean-Pierre POSSOZ,
- › Mme Lydie MAHÉ avait donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA,
- › M. Rodolphe AMAILLAND avait donné pouvoir à M. Frédéric MILLET,
- › Mme Christelle BRAUD avait donné pouvoir à M. Laurent TURQUOIS,
- › Mme Edith MARGUIN avait donné pouvoir à M. Philip SQUELARD,
- › M. Driss SAÏD avait donné pouvoir à M. Pascal PRAS,
- › M. Claude CAUDAL avait donné pouvoir à M. Jean-Pierre AUDELIN,
- › Mme Aïcha BASSAL avait donné pouvoir à M. Bernard LEBEAU.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mmes et MM. Claire HUGUES, Sylvain SCHERER, Agnès DUHEM BOURGEOIS, Christophe JOUIN, Barbara NOURRY, Laurent DEJOIE.

Pour la Direction des finances publiques :

Mme Catherine CLANCIER-MICHELET, comptable assignataire et M. Jérémy TESSIER, conseiller aux décideurs locaux.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

Pour le Centre de gestion :

Mme Hélène GUILLET, directrice générale des services,
M. Yannick BONNET, directeur délégué Attractivité et proximité et Emploi et dynamiques professionnelles,
Mme Juliette BOYÉ, directrice déléguée Prospective et performance,
Mme Isabelle CONTREMOULIN, directrice déléguée Développement territorial et relations aux publics,
Mme Florence HERBERT, directrice déléguée Expertise et pilotage RH,
Mme Ghislaine LAUNAY, cheffe de service Secrétariat général,
Mme Anne-Sophie JUDALET, responsable communication externe.

À l'unanimité, M. Yvon LERAT a été désigné secrétaire de séance.

Bilan financier de l'examen professionnel de professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale, spécialité musique - discipline harpe - 2024 et détermination du coût lauréat

EXPOSÉ

L'organisation de l'examen professionnel de professeur d'enseignement artistique de classe normale 2024 – spécialité musique - discipline harpe par le Centre de gestion de Loire-Atlantique a été mutualisée à l'échelle nationale pour le compte des Centres de gestion du territoire français.

Les dépenses subséquentes, supportées par le budget principal du Centre de gestion de Loire-Atlantique, font toutefois l'objet d'un remboursement sur le budget annexe interrégional par le Centre de gestion d'Ille-et-Vilaine, agissant en qualité de centre de gestion coordonnateur de l'interrégion, déduction faite des coûts perçus par le Centre de gestion de Loire-Atlantique auprès des autres centres de gestion coordonnateurs pour des lauréats inscrits sur la liste d'admission relevant de leur périmètre géographique.

Ainsi, conformément à la convention nationale de mutualisation établie entre les centres de gestion et adoptée par le Conseil d'administration du Centre de gestion de Loire-Atlantique le 4 juillet 2018, le Centre de gestion de Loire-Atlantique est fondé à demander le remboursement des frais engagés aux centres de gestion de rattachement, pour les lauréats inscrits sur la liste d'admission ne relevant pas du périmètre de l'interrégion Grand-Ouest.

BILAN FINANCIER

EXAMEN PROFESSIONNEL PEA HARPE 2024

Budget principal puis remboursement BAI - Conventonnement national

Épreuve d'admissibilité : 21 et 22 mars 2024 au Conservatoire de Nantes

Épreuve d'admission : 18 avril 2024 au CDG44

Nombre d'inscrits : 10

Nombre de lauréats : 4

Libellé des charges communes	Coût en €
1- Travaux d'imprimerie ou de reproduction	
1-1 Impression des affiches	0,00
1-2 Impression des plaquettes d'information	0,00
1-3 Impression des dossiers d'inscription	0,00
1-4 Conception matérielle	0,00
<i>Impression des sujets des épreuves écrites</i>	0,00
<i>Impression des bordereaux de notations</i>	1,33
<i>Impression de sujets d'admission</i>	0,00
1-5 Impression des dossiers des jurys	0,60
1-6 Droit de copie	0,00
Sous-total	1,93 €
2- Fournitures diverses	
2-1 Copies	
2-2 Fournitures diverses (courriers incomplets, REP, divers)	3,05
2-3 Frais d'affranchissement (timbres, recommandés, facture France Express...)	100,00
Sous-total	103,05 €
3- Publicité	
3-1 Avis presse	0,00
4- Location de salles	
4-1 Location de salles	
<i>Epreuve admissibilité</i>	0,00
<i>Épreuves orales</i>	0,00
4-2 Location de matériel	0,00
Sous-total	- €
5- Coûts salariaux	
5-1 Coûts salariaux et divers	7 658,96
5-2 Surveillance des épreuves	0,00
5-3 Honoraires médicaux (candidats handicapés)	0,00
Sous-total	7 658,96 €
6- Rémunérations concepteurs, examinateurs, correcteurs et jurys	
6-1 Conception des épreuves	
<i>Épreuve écrite</i>	0,00
<i>Épreuves orales</i>	0,00
<i>Épreuves facultatives</i>	0,00
6-2 Correction des copies	
<i>Épreuve admissibilité</i>	3 834,62
<i>Épreuves facultatives</i>	0,00
6-3 Participation épreuves d'admission	2 429,18
6-4 Réunions de jurys	1 764,76
6-5 Frais de repas	719,24
6-6 Frais de déplacement et d'hébergement	6 510,74
Sous-total	15 258,54 €
Sous total 1	23 022,48 €

7- Charges de structure et de gestion courante	
7-1 Charges de structure et de gestion courante (services supports, télécommunications, maintenance des matériels, véhicules, maintenance bâtiment, fluides, entretien et assurances)	4 604,50 €
Sous total 2	4 604,50 €
TOTAL GÉNÉRAL	27 626,98 €
Coût par inscrit	2 762,70 €
Coût par lauréat	6 906,74 €

DÉLIBÉRÉ

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article R 2342-4 fixant les conditions des sommes à recouvrer,

VU le Code général de la fonction publique en son article L452-46,

VU la convention nationale de mutualisation des coûts des concours et examens transférés du CNFPT vers les Centres de gestion fixant les modalités de remboursement des coûts en date du 4 juillet 2018,

VU la convention cadre pluriannuelle entre les Centres de gestion du Grand-Ouest « coopération concours Grand-Ouest intégrée » en date du 14 décembre 2018,

VU le bilan présenté par le président du Centre de gestion de Loire-Atlantique pour l'examen visé par la présente délibération.

Le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique, après en avoir délibéré à l'unanimité par 25 voix pour :

- **Arrête** le coût réel de l'examen de professeur d'enseignement artistique de classe normale 2024, spécialité musique -discipline harpe à la somme de **27 626.98 euros**, soit **6 906.74 euros** par lauréat.
- **Autorise** le président ou son représentant à procéder à la mise en recouvrement des sommes correspondantes auprès des Centres de gestion concernés.
- **Dit** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Pour extrait conforme,
Le Président,



Philip SQUELARD